

L'an deux mille vingt-trois et le **16 juin à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Marianne MORSLI, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Stéphane CANTE donne pouvoir à Roger RIBOLLET
Karine POTHIER donne pouvoir à Marianne MORSLI
Gaëlle LABALME

Nombre de conseillers en exercice : **14**
Date de la convocation : 9 juin 2023

Présents et représentés : **13**
Date d'affichage : 9 juin 2023

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- DM N°2 sur le budget principal
- Tarifs Cantine et Accueil Périscolaire 2023-2024

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération :

- Demande de subvention DETR pour la zone lavage de la cantine

L'ajout d'une délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibérations :

N° 16 : Demande de Modification N°2 sur le budget principal

M. le Maire indique qu'il convient de prendre une décision modificative car un engagement pris en 2022 n'a pas été reporté sur le budget primitif 2023.

Le montant correspond au renforcement de l'alimentation électrique chemin du Pellerat pour le lotissement La Vernaie d'un montant de 9 708,33 € pour le compte du SIEA.

Le budget primitif 2023 ne comportant de crédits budgétaires prévus au compte 204182, il est proposé la Décision Modificative suivante :

Retrait de 9 800 sur le compte 231 et ajout de 9 800 sur le compte 204182

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **Approuve la Décision Modificative N°2 telle que présentée ci-dessus.**

N° 17 : Tarification Cantine et Accueil périscolaire

Tarification Cantine.

M. le Maire rappelle les tarifs et la réglementation de la cantine scolaire.

Tarifs actuels :

- Prix du repas enfant : 4,30 €
- Prix du repas adulte : 5,00 €
- Panier (repas apporté par la famille) : 2,50 €

En cas d'absence d'un enfant inscrit le repas peut être facturé.

Un enfant non inscrit au préalable pourra être accepté exceptionnellement et le repas est facturé 6.20€.

Ces tarifs n'ont pas été modifiés en 2022.

Compte-tenu des augmentations des coûts d'achat des repas en 2022 et 2023, des augmentations de frais de personnel, des investissements réalisés (zone chauffage, zone lavage), il est proposé les tarifs suivants :

- Prix du repas enfant : 4,70 € soit une hausse de 8,5 %
- Prix du repas adulte : 5,50 € soit une hausse de 10 %
- Panier (repas apporté par la famille) : 2,80 €

Tarification Accueil périscolaire

Le tarif actuel de l'accueil périscolaire est le suivant :

- QF < 450 : 0,52 € la demi-heure
- QF > 450 : 1,05 € la demi-heure
- Périscolaire soir après 18h30 : 2,00 € la demi-heure

Aucune facturation n'a intégré le tarif QF<450 en 2022-2023.

La CAF demande une meilleure différenciation des tarifs suivant les QF.

Il est proposé d'adopter les tarifs suivants :

- QF entre 0 et 660 : 0,95 € la demi-heure
- QF entre 661 et 1000 : 1,05 € la demi-heure
- QF supérieur à 1000 : 1,15 € la demi-heure
- Périscolaire soir après 18h30 : 2,20 € la demi-heure quel que soit le QF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve les tarifs cantine et accueil périscolaire proposés ci-dessus.**
- **AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette délibération**

N° 18 : Demande de subvention DETR pour la zone lavage de la cantine

M. le Maire rappelle le projet d'investissement dans la zone lavage de la cantine afin d'intégrer un lave-vaisselle à hauteur. Cet aménagement évitera les manipulations.

Cet aménagement est éligible à une subvention de l'état au titre de la DETR ou DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Le montant total prévisionnel est de 11 000 € H.T.

Fond de concours communauté de communes.	4 400 €	40 %
DETR / DSIL	2 200 €	20%
Financement propre	4 400 €	40 %
Total	11 000 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte l'investissement pour la zone de lavage de la cantine,**
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,**
- **AUTORISE le Maire à demander une subvention DETR ou DSIL,**
- **S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,**
- **AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération**

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Prochaine réunion de CCAS mercredi 21 juin.

Noëlle Frantz a demandé la prolongation de sa mise en disponibilité pour une nouvelle année.

La cantine continuera d'être assurée par Catherine HURTER ainsi qu'une partie de l'accueil périscolaire géré par l'AJC de Thoisy.

Une seule inscription pour le broyage à domicile organisé par le SMIDOM le 27 juin.

Communication, fêtes et cérémonies

Le site internet est en cours de finalisation et est présenté au conseil.

Distribution du bulletin intercommunal le week-end du 24 et 25 juin. Des manifestations à Thoisy et Montmerle auront lieu de le dimanche 2 juillet pour l'inauguration de la Voie Bleue.

Urbanisme

Chaucidou : la réponse des entreprises à la consultation est attendue pour le 22 juin.

La société « L'enrobé Facile » a été reçue le 14 juin et doit nous faire un devis pour la reprise des nids de poules et fissures des voiries communales suivant le procédé Gremair racheté par Spie Batignolles.

Un devis détaillé est attendu pour la semaine du 19 juin.

Bâtiments communaux

La machine à laver le linge a été changée.

Le banc dans la cour de l'école sera remis en état pendant les vacances scolaires.

Vérification annuelle par l'APAVE le 7 juin pour les vérifications électriques. Participation d'un électricien pour bien comprendre les signalements et remettre en conformité. Une reprise du tableau principal école-mairie est à prévoir.

Finances

RAS

Questions / informations diverses

Modification du jour de collecte des OM : à compter du 1^{er} juillet le jour de collecte change passant du jeudi des semaines paires au jeudi des semaines impaires. Dernière collecte en juin : jeudi 29 juin, première collecte en juillet : jeudi 6 juillet.

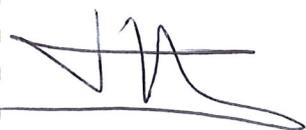
La séance est levée à 23h20

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 21 juillet 2023 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance

Marianne MORSLI



Le maire,

Dominique VIOT

